

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**OBJET : Avenant n° 1 du marché de Travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune Montbert – Rue de la Gare et rue des Deux Ponts**

Par une délibération du Bureau communautaire du 05 décembre 2023, le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Montbert, rue de la Gare et rue des Deux Ponts, a été attribué à l'entreprise **Eiffage Route Sud-Ouest**, 25 rue du Stade, 85607 La Boissière de Montaigu, pour le montant estimatif d'offre contrôlé de **241 402.84 € HT**.

Il convient de faire un avenant n° 1 pour les motifs suivants : La création de prix nouveaux et moins-value du marché suite à une évolution ponctuelle de la méthodologie de réhabilitation ; Une prolongation de délai.

Les incidences et modifications techniques représentent une moins-value financière de **-14 030.39 € HT** sur le montant du marché, et ramène celui-ci de **241 402.84. € HT à 227 372.45 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **- 5.81 %**.

Le délai d'exécution est prolongé de 4 semaines sans application de pénalités.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de Montbert d'un montant de **- 14 030.39 € HT**, et ramenant ainsi le montant du marché de **241 402.84. € HT à 227 372.45 € HT**. Le délai d'exécution est prolongé de 4 semaines.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE170\_P070824

Publié sur le site internet le : - - / - - / - -

Fait à La Chevrolière, le 7 août 2024

Le Président,  
Johann BOBLIN,